

Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement

ART. 9

N° 1278

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1278

présenté par
M. Michel Raison, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 9

À la fin de la première phrase de l'alinéa 21, substituer au mot :

« cultures »,

le mot :

« productions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.